
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 21 Février 2020

L'an deux mille vingt le 21 Février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire –

Présents : DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - HO THAM KOUIE Sandra RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie.

Absent excusé : DOMINGIE Noël –

-

Convocation du 10 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07- Nombre de votants 07

Objet : Achat de parcelles de la « Forêt de Biron »

Le Maire explique que l'ensemble de la « Forêt de BIRON » soit environ 84 hectares est à vendre. Ces parcelles ayant appartenues au château, il serait préférable qu'elles redeviennent communales.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Mais le prix de ce domaine forestier, entièrement replanté et géré par un « Plan Simple de Gestion » est trop élevé pour la commune (520 000,00 €).

Il a donc été nécessaire de trouver d'autres acheteurs pour pouvoir diminuer le montant de l'achat.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide que la Mairie de BIRON se porte acquéreur sur les parcelles D211 et D212. Il sera inscrit sur l'acte :

- Une close de préférence pour les parcelles D178, D195 et D196.
- Une servitude d'accès à l'ouest du plan d'eau
- Un droit de passage sur la piste longeant au nord la parcelle D195

Le prix d'achat pour ce bien est arrêté à la somme de 252 120 € (deux cent cinquante deux mille cent vingt euros) frais d'agence compris.

Les frais de notaire correspondant à cette somme seront à la charge de la commune.